

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2011

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion aux organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire est appelé à confirmer les modalités de contribution de la Communauté d'Agglomération aux organismes listés dans le tableau ci-dessous : en effet, les délibérations d'adhésion à ces différents organismes ne sont pas assez explicites quant à cette information.

DENOMINATION	MODALITES D'ADHESION	IMPUTATION		Montant des contributions en 2011
		article	fonction	
ADCF – Assemblée des Communautés de France	Cotisation annuelle statutaire calculée au prorata de la population	6281	020	0,10 €/habitant
ADIELOR – Agence de Développement des Investissements Extérieurs en Lorraine	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale, calculée au prorata de la population	6281	90	0,01 €/habitant
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale, calculée au prorata de la population	6281	70	0,10 €/habitant
ALPHEA (Association Lorraine pour la Promotion de l'Hydrogène Et de ses Applications)	Cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration	6281	93	18 000 € HT/an
Groupement Européen de Coopération Territoriale SARRE MOSELLE	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée, calculée au prorata de la population	6281	04	0,80 €/habitant
CNIE – Communauté Numérique Interactive de l'Est	Cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration	6281	816	0,08 €/habitant
AIR LORRAINE (anciennement ESPOL puis ATMO LORRAINE NORD)	Cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration, calculée au prorata de la population	6281	832	0,1724 €/habitant
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES	Cotisation annuelle fixée par le Comité directeur, calculée au prorata de la population	6281	021	0,02 €/habitant
GART – Groupement des Autorités Organisatrices Responsables des Transports	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale, calculée au prorata de la population	6281	815	0,043 €/habitant
ISEETECH (Association de préfiguration) – Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale	6281	020	2 500 €
LORRAINE INTERNATIONALE	Cotisation annuelle définie par convention triennale	6281	90	5000 €/an
MISSION LOCALE BASSIN HOILLER	Cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration, calculée au prorata de la population	6281	90	1,90 €/habitant
MOSELLE DEVELOPPEMENT	Cotisation annuelle statutaire fixée par l'Assemblée générale	6281	90	100 €/an
ADIAJ – Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique	Cotisation annuelle	6281	020	30 €/an
ASSOCIATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE DU TECHNOPOLE	Cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale de l'association	6281	90	75 €/an

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité de valider les modalités d'adhésion de la Communauté d'Agglomération aux organismes listés ci-dessus.

2. Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT)

Par délibération du 07 mai 2008, le Conseil Communautaire désignait Madame Michèle SCHWARTZ, représentante de la commune de Bousbach, comme déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle.

Suite au départ de Madame Michèle SCHWARTZ, le Conseil Communautaire est appelé à désigner un nouveau délégué titulaire en vue de pourvoir le siège vacant.

Aux termes de l'article L.5211-7-I du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable par transfert de l'article L.5711-1), le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Madame Anita RUSSELLO, Adjointe au maire de Bousbach, s'est portée candidate pour occuper ces fonctions.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, à l'unanimité désigne Madame Anita RUSSELLO déléguée titulaire représentant la Communauté d'Agglomération de Forbach au sein du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle.

3. AIR LORRAINE : adhésion et désignation d'un représentant

Par délibération en date du 16 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération de Forbach adhère à l'association ATMO LORRAINE NORD (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air), fruit de la fusion entre ESPOL (Association pour l'exploitation du réseau de mesure de la qualité de l'air dans l'Est Mosellan) et AERFORM (Association pour l'Exploitation du Réseau de mesure de la qualité de l'air des vallées de la Fensch, de l'Orne et de la Moselle).

Suite à une décision du Ministère chargé de l'environnement de ne recourir dans chaque région qu'à un seul organisme agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air, les associations ATMO LORRAINE NORD et AIRLOR (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Lorraine) ont fusionné au sein d'une nouvelle association dénommée « AIR LORRAINE ».

Cette nouvelle association a vu le jour le 16 février 2011, date de son inscription au registre des associations.

Il conviendra à cet effet de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle association ; il est proposé de désigner le Président ou son représentant.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à l'association AIR LORRAINE, de désigner le Président ou son représentant pour siéger au sein de la nouvelle association.

II. COHESION SOCIALE

1. Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : avenant de prolongation et programme d'actions 2011

Conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 2010, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) sera prolongé jusqu'en fin 2014. Cette prolongation administrative permettra de faire coïncider la mise en œuvre du prochain C.U.C.S., véritable outil à la disposition des communes et des E.P.C.I., avec les mandats municipaux et communautaires.

Basé sur le contrat signé le 22 octobre 2007 entre l'Etat, les 6 communes prioritaires et la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, le programme d'actions « Politique de la Ville » sera reconduit avec quelques ajustements.

Les priorités de l'Etat s'articuleront autour des thématiques suivantes, avec localement un accent particulier sur les trois premières :

- Accès à l'Emploi et Développement Economique,
- Réussite Educative,
- Citoyenneté et Prévention de la Délinquance,
- Santé.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Cohésion Sociale – Santé, et du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation au C.U.C.S. ; d'adopter le programme d'actions communautaires ci-annexé ; d'inscrire la dépense au budget primitif 2011.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programme d'actions 2011 -

Porteur du projet	Actions	Coût total	Subvention A.C.S.é	Subvention CAFPF demandée 2011	Subvention CAFPF proposée 2011	<i>Subvention CAFPF versée 2010</i>
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Aides aux femmes et aux familles	101.846 €	8.000 €	19.600 €	18.600 €	18.600 €
Association ESPOIR	Aides aux femmes victimes de violences conjugales Atelier d'alphabétisation – Rompre l'isolement	90.000 €	22.000 €	15.500 €	15.500 €	15.000 €
Centre Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CMSEA)	Dispositif Coordonné de Prévention aux Addictions et Conduites à Risques (DCPACR)	265.254 €	14.000 €	18.520 €	18.000 €	18.000 €
Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	Maison de Justice et du Droit	47.920 €	9.000 €	13.711 €	13.711 €	11.743 €
Régie de quartier de Forbach	Chantier d'insertion pour l'entretien des pistes cyclables	153.209 €	12.000 €	20.000 €	20.000 €	30.000 €
Association A.S.B.H. (Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller)	Chantier d'insertion pour l'entretien des abords du Musée La Mine et des pistes cyclables	377.634 €	9.800 €	27.000 €	27.000 €	24.000 €
Le Carreau Scène nationale	Projet culturel en direction des enfants	27.000 €	7.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Université Populaire Transfrontalière	Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens du territoire de la C.A.F.P.F.	17.980 €	4.435 €	10.000 €	10.000 €	0 €
Zukunft Saar Moselle Avenir	Création d'un planétarium	6.000 €	2.000 €	2.000 €	0 €	2.000 €
Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	Chef de projet – Animation, suivi et évaluation du C.U.C.S.	60.300 €	20.000 €	25.000 €	25.000 €	15.000 €
TOTAL		1.146.223	108.235 €	159.620 €	158.100 €	144.147 €

2. Pôle de formation transfrontalier : subvention de fonctionnement

Suite à l'étude de faisabilité menée par le Centre Lorrain des Technologies de la Santé (CLTS) en vue de l'ouverture d'un pôle de formation transfrontalier sur le site de la pépinière d'entreprises Eurodev Center, il est proposé au Conseil de confier au Cnam Lorraine (Conservatoire National des Arts et Métiers de Lorraine) et à HTW (Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes) la gestion et l'animation de ce pôle de formation.

Dans un premier temps, seraient dispensées au sein du pôle des formations dans le domaine de la Santé, soit «Economie et Management de la Santé», «Santé au Travail» et «Nutrition et Santé».

Le Cnam et HTW proposent également de développer deux axes complémentaires à moyen et long terme, à savoir des formations « interculturelles » facilitant la mobilité professionnelle au-delà des frontières et une formation d'ingénieur sur les questions de la gestion de la fin de vie des produits et des process.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Cohésion Sociale-Santé, et du Bureau, décide à l'unanimité de mettre à disposition du Cnam, porteur du projet, des locaux situés au 2^e étage de la pépinière moyennant le versement d'un loyer annuel de 20 000 € TTC ; d'apporter au Cnam une contribution financière au démarrage de l'opération, soit une subvention dégressive les 3 premières années réparties comme suit :

- 1^{ère} année : 30 000 €
- 2^e année : 20 000 €
- 3^e année : 10 000 €

3. Habitat : modification du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Après consultation des communes, le Conseil Communautaire, par décision en date du 26 novembre 2009, a arrêté son projet de PLH. Cette même délibération fixait à 20% la part du segment le plus social de l'offre HLM (Habitation à Loyer Modéré) nouvelle.

Conformément à la procédure d'adoption du document, le projet de PLH a été présenté pour avis au Comité Régional de l'Habitat. Au vu des observations faites par ce dernier, la Préfecture a émis un avis favorable sous réserve de faire évoluer, préalablement à son adoption, la part de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) à 30% de l'offre nouvelle.

Conformément à l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation, le projet ainsi modifié sera une nouvelle fois soumis pour avis aux conseils municipaux des 21 communes. Ces derniers disposent d'un délai de 2 mois, à compter de la notification de la décision, pour se prononcer. Faute de réponse dans le délai imparti, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Cohésion Sociale-Santé, et du Bureau, décide à l'unanimité de fixer à 30% la part du segment le plus social de l'offre HLM ; de soumettre la décision pour avis aux 21 communes membres.

4. Gens du Voyage : avenant de prolongation à la convention de délégation de service public (DSP)

Par convention de délégation de service public en date du 24 mai 2007, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPP) a confié à la Société ADOMA la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située rue du Chemin de Fer à cheval sur les bans des communes de Forbach et Stiring-Wendel.

Pour se mettre en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Moselle qui préconise pour le territoire de l'agglomération de Forbach 60 places de stationnement, la CAFPP a engagé des travaux d'extension de l'aire existante.

Ces travaux comprennent la réalisation de 28 places supplémentaires, mais aussi des travaux d'amélioration sur l'aire existante. Le démarrage des travaux est prévu courant du mois de mai 2011. Leur durée est estimée à 4 mois.

Sachant que la convention de délégation de service public en vigueur arrive à échéance le 28 mai prochain, il est proposé au Conseil de prolonger cette convention par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2011. Le montant de la subvention d'équilibre de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2011 a été estimé à 47 869 € sur la base suivante :

- gestion des 32 places de stationnement existantes jusqu'à finition des travaux d'extension des 28 places supplémentaires (prévision : fin octobre 2011) ;
- gestion des 28 nouvelles places pendant la durée des travaux sur l'aire existante (prévision : 1^{er} au 15 novembre 2011) ;
- gestion de la totalité des 60 places (prévision : du 15 novembre au 31 décembre 2011).

Sera lancée, parallèlement aux travaux, la procédure en vue du renouvellement de la DSP portant sur la globalité des 60 places de stationnement avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation à la DSP ; de modifier la délibération en date du 9 décembre 2010 acceptant le principe du renouvellement de la délégation du service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour une durée de 4 ans et 7 mois en portant la durée à 5 ans ; d'inscrire la dépense au budget primitif 2011.

III. AFFAIRES IMMOBILIERES

1. Location du bâtiment PRESTIMECA

La Communauté d'Agglomération est régulièrement sollicitée par divers organismes pour la mise à disposition de salles équipées pour des formations.

Aussi, il est proposé au Conseil de mettre en location les salles du 1^{er} étage du bâtiment «PRESTIMECA», rue Jacques Callot à Forbach, équipées, et de fixer le prix des loyers comme suit :

- location à la journée : 2€ HT/m² ;
- location à la semaine : 6€ HT/m² ;
- location au mois : 15€ HT/m².

Le prix du m² comprend le loyer, l'amortissement du mobilier, les charges locatives et l'entretien des locaux.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité de louer le 1^{er} étage du bâtiment PRESTIMECA aux conditions susvisées.

2. Zone artisanale de Spicheren : acquisition

Le Conseil Communautaire a déclaré le 24 février 2011 d'intérêt communautaire la zone artisanale du Heckenallmend à Spicheren.

Par lettre du 6 avril 2011, M. et Mme FLOREAN, propriétaires de parcelles situées dans cette zone ont fait part de leur intention de les céder aux prix négociés entre la Commune et la Communauté.

Les parcelles cadastrées section 6 n° 21 – 24 – 229 – 230 et 231 d'une surface totale de 4.834 m² sont à acquérir au prix de 15 € le m² (terrains viabilisés par la voirie provisoire), la parcelle section 6 n° 350 de 57 m² au prix de 3 € le m² (délaisé).

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles sus-indiquées, d'autoriser le Président à signer l'acte notarié correspondant, d'inscrire la dépense sur les crédits à ouvrir au budget 2011 par voie de décision modificative.

3. Gaubiving : aliénation de terrains

Lors du remembrement de Gaubiving, la Communauté s'est vue attribuer la propriété de la parcelle enclavée cadastrée section 29 n° 180 d'une surface de 493 m² maintenant classée en zone UB du PLU de Folkling.

M. et Mme BUHR, propriétaires voisins, ont découvert à l'occasion d'une demande de permis de construire que leur terrain était encombré d'une canalisation évacuant les eaux pluviales de la RD31bis.

Ils sollicitent, par lettre du 21 février 2011, l'acquisition de la parcelle communautaire qui leur permettrait d'adapter leur projet.

Un accord a été trouvé sur un prix de vente de 1 .500 € l'are soit au total 7.395 €, étant entendu que la présente cession intervient en dehors de toute démarche d'aménagement, la Communauté n'étant pas, à cette occasion, assujettie à la TVA.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le Premier Vice-président à signer l'acte de cession à M. et Mme BUHR.

4. Emprises VFLI : convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Par délibération du 17 mars 2011, le Comité du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour étudier les potentialités de l'ancien réseau ferré des HBL que VFLI veut abandonner sur toutes les emprises situées à l'est de la plate-forme chimique de Saint-Avoid.

L'intervention foncière de l'EPFL est conditionnée par la reprise des emprises achetées sur leur périmètre par les trois intercommunalités concernées.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission de l'Aménagement de l'Espace Communautaire, et du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer avec l'EPF Lorraine une convention foncière relative aux emprises de VFLI.

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Eurozone Forbach-Nord

a) Plate-forme bois COFELY SOVEN

Le Conseil Communautaire avait autorisé, le 20 mai 2010, les cessions de terrains permettant à BIOFELY, filiale de COFELY, de réaliser un projet de centrale de cogénération biomasse dans laquelle la plaquette bois remplace le grisou.

Le permis de construire de la chaufferie a été accordé par le Préfet le 25 mars 2011.

Le site du Hohlweg Simon (entre la zone habitée de Stiring-Wendel et les bâtiments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) ne dispose pas des espaces permettant d'accueillir la plate-forme nécessaire à la préparation et au stockage de la plaquette bois.

SOVEN, filiale de COFELY, chargée des approvisionnements a donné son accord pour l'acquisition de 4 ha situés en extrémité Est du Parc à Bois, à prendre sur la parcelle cadastrée ban de Forbach section 47 n° 61.

Le prix de vente a été négocié à 7,50 € HT le m² et l'entreprise réalisera sur son terrain le merlon assurant une séparation par rapport aux parcelles voisines.

Le coût des viabilités à réaliser (complément de voiries provisoires sur la piste existante, amenée des réseaux d'assainissement, eau, électricité et téléphone) est estimé à 200.000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission du Développement Economique, et du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte de cession après arpentage du terrain ; de faire établir et réaliser le projet de viabilisation ; d'inscrire les dépenses et recettes sur les crédits à ouvrir au budget 2011 par voie de décision modificative.

b) Promesse de vente Atelier Relais

Par délibération du 24 février 2011, le Conseil avait autorisé la signature d'un bail de location de 10 ans de l'Atelier Relais n° 1 sur l'Eurozone Forbach-Nord à la Société EUROSTORE, filiale du groupe TEGOMETALL.

Le principe d'un engagement de vente du bâtiment à l'issue du bail était acquis, mais le prix restait à négocier.

Le montant convenu avec l'entreprise est de 308.850 €, taxes en vigueur au moment de la vente en sus. Ce prix s'entend comme révisable suivant l'indice INSEE du coût de la construction, valeur de base 102,36 soit l'indice du 3^{ème} trimestre 2010.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la promesse de vente.

2. Technopôle de Forbach-Sud : enregistrement de la rétrocession SEBL

Par traité de concession du 14 août 1991, le District Urbain de Forbach devenu la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a confié à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) la réalisation de la deuxième tranche de la ZAC Technopôle de Forbach-Sud.

La mission d'une durée initiale de huit ans a été, par voie d'avenants, transformée en convention publique d'aménagement et prolongée jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire a décidé le 26 novembre 2009 de ne pas reporter une nouvelle fois le terme de cette convention de mandat.

L'article 25 du cahier des charges annexé au traité de concession précise qu'à l'expiration du traité de concession, « le concédant devient automatiquement propriétaire de l'ensemble des biens dépendant de la concession, les parties ne pouvant refuser de signer dans les meilleurs délais un acte constatant que ce transfert de propriété est intervenu ».

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le Premier Vice-président à signer l'acte constatant le transfert des biens de la concession à la Communauté d'Agglomération.

3. Bilan 2010 de la Société d'Économie Mixte Locale de Forbach (SEML)

Le 23 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Économie Mixte Locale de Forbach a approuvé les comptes du vingt-troisième exercice clos le 30 septembre 2010.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1.519.783 €, en retrait de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les taux d'emprunt exceptionnellement bas sur la période conduisent à réduire de 55 % le déficit financier et à porter le résultat après impôts à 241.273,80 € (en augmentation de 50 %).

Le bilan, stable à 10.940.000 €, comprend au passif 6.839.000 € d'emprunts et 563.000 € de réserves avant affectation du résultat de l'exercice.

L'Assemblée Générale a également donné quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, et affecté le résultat aux réserves.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission du Développement Economique, et du Bureau, décide à l'unanimité de donner acte à ses représentants au Conseil d'Administration de la SEML de leur rapport sur la situation de la Société.

4. Hôtel d'entreprises : gestion

Par délibération en date du 2 octobre 2007, la Communauté d'Agglomération décidait la construction d'un hôtel d'entreprises en Zone Franche Urbaine pour favoriser l'implantation, la création et le développement d'entreprises.

Les travaux devant s'achever à l'été 2011, il importe de définir en amont les modalités de gestion de l'hôtel d'entreprises.

Aussi, afin de rapidement mettre en place une gestion dédiée à la pré-commercialisation des bureaux et des ateliers, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à une procédure de délégation de service public simplifiée.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission du Développement Economique, et du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer une procédure de délégation de service public simplifiée.

V. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Sentiers de randonnée des Droits de l'Enfant : demandes de subvention

La Ville de Behren-lès-Forbach en partenariat avec l'Association les Francas a aménagé, à l'occasion de la célébration des 20 ans de la Convention Internationale des Droits des Enfants, un sentier pédagogique portant sur cette thématique.

Ce sentier de 2,5 km, réalisé dans la forêt de Pfisterquelle, est jalonné de dix panneaux symbolisant les 10 droits fondamentaux des enfants. Les panneaux et les logos figurant sur les plaquettes de balisage, ainsi que le balisage ont été réalisés par les enfants fréquentant les deux accueils de loisirs des écoles Louis Pasteur et Hector Berlioz ainsi que les enfants de l'Institut Medico-Educatif de Guise de Forbach.

Le coût de réalisation du projet s'élève à 10 028 €. Il a été financé par la commune de Behren-lès-Forbach qui sollicite une subvention communautaire à hauteur de 50% sachant que ce sentier présente un intérêt communautaire car ouvert à toutes les écoles primaires de l'agglomération de Forbach.

Par ailleurs, l'Association les Francas souhaite réaliser un dépliant pédagogique, édité à 10 000 exemplaires, pour la promotion du sentier. Ce dépliant sera diffusé auprès des élèves des écoles élémentaires des 21 communes, mais aussi du grand public via les mairies et les offices de tourisme. Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite le soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace Communautaire, et du Bureau, décide à l'unanimité de subventionner cet équipement à hauteur de 6 500 €, dont 5 000 € octroyés à la commune de Behren-lès-Forbach pour l'aménagement du sentier, et 1500 € à l'Association les Francas pour la réalisation et l'édition du dépliant pédagogique ; d'inscrire la dépense au budget primitif 2011.

2. Reconduction du partenariat avec l'Office de Tourisme

Par délibération en date du 20 mai 2010, la Communauté d'Agglomération a confié la promotion touristique de son territoire à l'Office de Tourisme de Forbach. Une convention d'objectifs a été signée avec l'Office de Tourisme définissant le cadre de ce partenariat.

Au vu du bilan d'activités et du bilan financier, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire ce partenariat pour l'année 2011 et de réévaluer le montant de la subvention octroyée.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace Communautaire, et du Bureau, décide à l'unanimité de reconduire son partenariat avec l'Office de Tourisme pour la promotion touristique de son territoire ; pour mener à bien sa mission, d'octroyer à l'Office de Tourisme une subvention de 50 000 € ; d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs définissant le cadre de ce partenariat ; d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2011.

VI. ENVIRONNEMENT

1. Renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries

Le marché d'exploitation des déchèteries en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008, d'une durée de 1 an renouvelable deux fois, arrive à échéance le 30 septembre 2011.

Il est composé des lots suivants :

- LOT 1 : Gardiennage des déchèteries (EMMAÜS) ;
- LOT 3 : Transport et traitement des déchets ménagers dangereux (CEDILOR) ;
- LOT 4 : Traitement des gravats (EUROGRANULATS) ;
- LOT 5 : Traitement des déchets verts (CEDE ENVIRONNEMENT).

Le lot 2 concernait le transport et le traitement de la ferraille et avait été confié à la société ATEP. Etant défavorable à la collectivité, il n'a pas été renouvelé à la fin de la première année. Cette prestation fait désormais l'objet d'une convention liant directement la Communauté d'Agglomération de Forbach au recycleur.

La prestation du lot 5 pourra, en fonction de l'avancement des projets du SYDEME, être retirée de la consultation pour être directement confiée à ce dernier.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le président à renouveler le marché d'exploitation des déchèteries.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité de porter à 4 ans la durée du marché pour améliorer le tarif des offres, d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants, d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir au Budget Annexe « Déchets Ménagers et Assimilés ».

2. TEOM : modification de zonage sur la commune de Cocheren

Par délibération du 12 octobre 2005, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer au moins une zone de taxation par commune, certaines communes étant elles-mêmes divisées en deux ou trois zones.

C'est notamment le cas de la commune de Cocheren qui est concernée par trois zones de taxation différentes qu'elle souhaite actualiser suite à la réalisation de nouvelles constructions.

Il est proposé d'actualiser le tableau de zonage comme suit : (*modifications en gras*)

COMMUNES	RUE	ZONE A N°	ZONE B N°	ZONE C N°
COCHEREN	avenue de Ditschviller	3 bis	1,2,3,4,5	10
	impasse de l'Autoroute	reste de la rue	1, 3	
	impasse des Perce Neige			toute la rue
	rue des Alouettes	1a, 8a, 8b , reste de la rue	1 à 32	33 à 50
	rue des Orchidées			toute la rue
	rue des Aubépines	reste de la rue	1 à 6	
	rue des Mésanges	1		8
	rue du Moulin	reste de la rue	2 à 7	10,11,12
	avenue François Mitterrand	7b, 14, 15, 16	reste de la rue	
	impasse des Anémones		toute la rue	
	impasse des Bleuets		toute la rue	
	impasse des Bouleaux		toute la rue	
	impasse des Capucines		toute la rue	
	impasse des Cerisiers		toute la rue	
	impasse des Charmes		toute la rue	
	impasse des Chênes		toute la rue	
	impasse des Cyclamens	4, 5	reste de la rue	
	impasse des Dahlias		toute la rue	
	impasse des Erables		toute la rue	
	impasse des Glycines		toute la rue	
	impasse des Ifs		toute la rue	
	impasse des Iris		toute la rue	
	impasse des Jacinthes		toute la rue	
	impasse des Jasmins		toute la rue	
	impasse des Lys		toute la rue	
	impasse des Marguerites		toute la rue	
	impasse des Marronniers		toute la rue	
	impasse des Mélèzes		toute la rue	
	impasse des Mimosas		toute la rue	
	impasse des Muguets	1	reste de la rue	
	impasse des Myosotis		toute la rue	
	impasse des Narcisses		toute la rue	
	impasse des Noyers	3, 4	reste de la rue	
	impasse des Camélias		toute la rue	
	impasse des Colombes		toute la rue	
	impasse des Faisans	1, 2, 5, 5a, 6, 8	reste de la rue	
	impasse des Giroflées		toute la rue	
	impasse des Glaïeuls		toute la rue	
	impasse des Mouettes		toute la rue	

	impasse des Perdrix	4	reste de la rue	
	impasse des Pinsons		toute la rue	
	impasse des Tulipes	1	reste de la rue	
	rue des Bruyères		toute la rue	
	rue des Cigognes		toute la rue	
	rue des Colombes		toute la rue	
	rue des Hirondelles		toute la rue	
	rue des Merles		toute la rue	
	rue des Pâquerettes		toute la rue	
	rue des Pinsons		toute la rue	
	impasse des Saules	5	reste de la rue	
	rue des Genêts	toute la rue		
	rue des Lilas	1	reste de la rue	
	rue des Pins	3, 5, 5a	reste de la rue	
	rue des Jardins	1	reste de la rue	
	Autres rues	reste de la commune		

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du bureau, décide à l'unanimité de valider les modifications de zonage sur la Commune de Cocheren.

VII. **RESSOURCES HUMAINES**

1. Tableau des emplois

Un besoin permanent en personnel s'est imposé au service Environnement/Transport de la Communauté d'Agglomération de Forbach, afin notamment, de suivre les inscriptions aux transports scolaires des élèves et d'assurer des remplacements ponctuels au service Environnement.

Aussi, il est proposé de compléter le tableau des emplois par un poste d'adjoint administratif de seconde classe.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale et du Budget, et du Bureau, décide à l'unanimité de compléter le tableau des emplois comme suit :

FILIERE - GRADE	POSTES			
	existant	nouveau	total	IB
Filière Administrative				
Adjoint administratif de seconde classe	14	1	15	297-388

d'inscrire la dépense sur le budget primitif 2011 et suivant, chapitre 012..

VIII. FINANCES

1. Compte Administratif 2010

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à examiner le Compte Administratif 2010 (Budget Principal, annexe Déchets Ménagers et Assimilés, annexe Eau, annexe Assainissement) et à affecter les résultats de clôture correspondants.

Paul FELLINGER, rapporteur de la commission des Finances donne lecture des documents budgétaires.

La présidence de séance est assurée par Monsieur Paul FELLINGER, doyen d'âge de l'Assemblée.

Le Président se retire au moment du vote.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, et du Bureau, décide à l'unanimité

1° d'arrêter le Compte Administratif 2010 (Budget Principal, annexe Déchets Ménagers et Assimilés, annexe Eau, annexe Assainissement) aux soldes ci-après :

a) Budget Principal

LIBELLES	SECTIONS	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	9 353 383,64	29 820 055,88
Dépenses	9 212.761,44	25 312 439,32
Résultat de Clôture (+/-)	140 622,20	4 507 616 56
	4 648 238,76	

b) Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »

LIBELLES	SECTIONS	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	505 835,18	9 090 842,30
Dépenses	409 174,77	9 172 809,89
Résultat de Clôture (+/-)	96 660,41	- 81 967,59
	14 692,82	

c) Budget annexe « Eau »

LIBELLES	SECTIONS	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 268 488.42 €	1 924 407.05 €
Dépenses	1 877 656.27 €	1 088 505.11 €
Résultat de Clôture (+/-)	- 609 167.85 €	835 901.94 €
	226 734.09 €	

d) Budget annexe « Assainissement »

LIBELLES	SECTIONS	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 053 709.02 €	2 328 385.53 €
Dépenses	974 030.30 €	1 800 830.79 €
Résultat de Clôture (+/-)	2 079 678.72 €	527 554.74 €
	2 607 233.46 €	

2° d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- Budget annexe Eau
 - Compte 1068 : 609 167.85 €

2. Compte de Gestion 2010

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires (Budget Principal + Budgets annexes Eau, Assainissement et Déchets Ménagers et Assimilés) de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010 ;

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières :

- I. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;
- II. Statuant sur les résultats du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- III. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Budget Primitif 2011

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Vice-président,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011,
Vu l'adoption du Compte Administratif pour 2010,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget et du Bureau,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de voter l'ensemble des chapitres proposés aux Budgets Principal, annexe Eau, annexe Assainissement et annexe Déchets Ménagers et Assimilés ; d'arrêter le Budget Primitif pour 2011 (Principal, annexe Eau, annexe Assainissement, annexe Déchets Ménagers et Assimilés) aux montants ci-après :

Budget Principal :

	RECETTES			DEPENSES		
	reports	nouveaux	total	reports	nouveaux	total
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
opérations réelles		25 386 140.00	25 386 140.00		23 728 370.00	23 728 370.00
opérations d'ordre		310 750.00	310 750.00		6 476 136.56	6 476 136.56
résultat reporté		4 507 616.56	4 507 616.56			-
S/total	-	30 204 506.56	30 204 506.56	-	30 204 506.56	30 204 506.56
SECTION D'INVESTISSEMENT						
opérations réelles	3 618 022	5 048 283.25	8 666 305.45	2 991 214.21	11 981 100.00	14 972 314.21
opérations d'ordre		6 476 136.56	6 476 136.56		310 750.00	310 750.00
résultat reporté		140 622.20	140 622.20			-
S/total	3 618 022	11 665 042.01	15 283 064.21	2 991 214	12 291 850.00	15 283 064.21
TOTAL	3 618 022	41 869 548.57	45 487 570.77	2 991 214	42 496 356.56	45 487 570.77

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés :

	RECETTES			DEPENSES		
	reports	nouveaux	total	reports	nouveaux	total
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
opérations réelles		9 161 000.00	9 161 000.00		8 985 190.00	8 985 190.00
opérations d'ordre		22 000.00	22 000.00		115 842.41	115 842.41
résultat reporté			-		81 967.59	81 967.59
S/total	-	9 183 000.00	9 183 000.00	-	9 183 000.00	9 183 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT						
opérations réelles	37 299	206 248.40	243 547.22	23 900.04	413 000.00	436 900.04
opérations d'ordre		115 842.41	115 842.41		19 150.00	19 150.00
résultat reporté		96 660.41	96 660.41			-
S/total	37 299	418 751.22	456 050.04	23 900	432 150.00	456 050.04
TOTAL	37 299	9 601 751.22	9 639 050.04	23 900	9 615 150.00	9 639 050.04

Budget annexe Eau :

	RECETTES			DEPENSES		
	reports	nouveaux	total	reports	nouveaux	total
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
opérations réelles		1 571 500.00	1 571 500.00		372 500.00	372 500.00
opérations d'ordre		138 000.00	138 000.00		1 563 734.09	1 563 734.09
résultat reporté		226 734.09	226 734.09			-
S/total	-	1 936 234.09	1 936 234.09	-	1 936 234.09	1 936 234.09
SECTION D'INVESTISSEMENT						
opérations réelles	148 127	1 172 480.95	1 320 607.78	227 174.02	1 910 000.00	2 137 174.02
opérations d'ordre		1 563 734.09	1 563 734.09		138 000.00	138 000.00
résultat reporté			-		609 167.85	609 167.85
S/total	148 127	2 736 215.04	2 884 341.87	227 174	2 657 167.85	2 884 341.87
TOTAL	148 127	4 672 449.13	4 820 575.96	227 174	4 593 401.94	4 820 575.96

Budget annexe Assainissement :

	RECETTES			DÉPENSES		
	reports	nouveaux	total	reports	nouveaux	total
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
opérations réelles		1 320 000.00	1 320 000.00		922 000.00	922 000.00
opérations d'ordre		213 050.00	213 050.00		1 138 604.74	1 138 604.74
résultat reporté		527 554.74	527 554.74			-
S/total	-	2 060 604.74	2 060 604.74	-	2 060 604.74	2 060 604.74
SECTION D'INVESTISSEMENT						
opérations réelles	295 960		295 960.10	268 730.71	3 032 462.85	3 301 193.56
opérations d'ordre		1 138 604.74	1 138 604.74		213 050.00	213 050.00
résultat reporté		2 079 678.72	2 079 678.72			-
S/total	295 960	3 218 283.46	3 514 243.56	268 731	3 245 512.85	3 514 243.56
TOTAL	295 960	5 278 888.20	5 574 848.30	268 731	5 306 117.59	5 574 848.30

d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder à des virements de crédits à l'intérieur des chapitres votés ; d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à mettre en place les lignes de trésorerie qui s'avèreraient nécessaires en préfinancement des subventions inscrites aux différents budgets communautaires ; d'arrêter la contribution des Budgets annexes Eau et Assainissement à 100.000 € par budget (dont 50% au titre des frais de personnel et 50% au titre des frais généraux).

4. Taux de fiscalité 2011

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer, pour la première année, les taux de fiscalités résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle Unique.

Les taux proposés résultent du transfert d'une partie de la fiscalité du Département et de la Région (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) et de la mise en place de la contribution foncière des entreprises, qui est l'une des composantes de la Contribution Economique Territoriale.

Vu l'équilibre nécessaire au vote du budget,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de fixer comme suit, les taux de fiscalité pour 2011 :

<u>désignation</u>	<u>base</u>	<u>taux</u>	<u>produit</u>
taxe d'habitation	62 047 000	7.76	4 814 847.20 €
foncier non bâti	425 400	2.78	11 826.12 €
Contribution foncière des entreprises	16 362 000	22.20	3 632 364.00 €
		<i>Total</i>	8 459 037.32 €

5. Taux de Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) pour 2011

Vu le Budget primitif pour 2011, annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »,
Vu la prospective financière établie en 2009 prévoyant une remise à niveau du taux de T.E.O.M. à hauteur de 2.26% pour l'exercice 2011,

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Environnement et du Développement Durable, et du Bureau, décide à l'unanimité d'arrêter ainsi qu'il suit les taux de T.E.O.M. pour l'année 2011 :

Commune	Bases foncières prévisionnelles	Taux	Montant TEOM	Commune	Bases foncières prévisionnelles	Taux	Montant TEOM
Alsting	1 911 941	12.08%	231 008.96 €	Nousseviller-Saint-Nabor	677 605	14.15%	95 861.35 €
Behren-Lès-Forbach	3 576 653		703 889.15 €	Oeting	2 019 404	11.61%	234 420.58 €
Behren-Lès-Forbach Cité	2 487 765	22.74%	565 786.94 €	Petite-Rosselle	3 793 340	17.19%	652 128.00 €
Behren-Lès-Forbach Village	1 088 888	12.68%	138 102.21 €	Rosbruck	569 920	14.05%	80 086.75 €
Bousbach	695 997	13.43%	93 477.80 €	<i>Schoeneck</i>	<i>1 921 720</i>		<i>255 619.39 €</i>
<i>Cocheren</i>	<i>1 863 344</i>		<i>330 320.23 €</i>	Schoeneck 1	1 759 177	13.25%	233 120.84 €
Cocheren 1	1 308 700	14.68%	192 173.63 €	Schoeneck 2	162 543	13.84%	22 498.55 €
Cocheren 2	363 931	24.63%	89 630.22 €	<i>Spicheren</i>	<i>2 486 007</i>		<i>293 098.36 €</i>
Cocheren 3	190 713	25.44%	48 516.38 €	Spicheren 1	2 379 914	11.41%	271 506.76 €
Diebling	978 419	15.30%	149 651.96 €	Spicheren 2	106 093	20.35%	21 591.60 €
Etzling	735 559	13.96%	102 665.45 €	Stiring-Wendel	7 972 899	17.87%	1 424 403.50 €
Farschviller	861 471	14.40%	124 050.95 €	Tenteling	628 551	14.02%	88 127.10 €
Folkling	940 254	13.85%	130 245.24 €	<i>Théding</i>	<i>1 422 857</i>		<i>222 937.03 €</i>
Forbach	21 376 244	13.29%	2 841 722.56 €	Théding 1	1 161 720	13.74%	159 576.88 €
Kerbach	809 616	12.07%	97 736.01 €	Théding 2	131 280	20.10%	26 385.65 €
Metzing	316 229	15.78%	49 900.45 €	Théding 3	129 857	28.47%	36 974.50 €
Morsbach	2 239 394	10.61%	237 547.74 €	TOTAL	57 797 424	14.60%	8 438 898.58 €

6. Programme de subventions pour 2011

Le Bureau, la commission des Finances, de l'Administration Générale et du Budget, ainsi que la commission du Développement Economique se sont penchés sur le programme des subventions 2011 et proposent, à ce titre, les attributions suivantes :

a) Subventions de fonctionnement

- AMICALE DU PERSONNEL DE L'AGGLOMERATION DE FORBACH: 15 000 €
- AMPER - Association Mosellane de Promotion des Energies Renouvelables- (Salon des énergies renouvelables) : 750 €
- ENFANTS DU CHARBON : 7.500 €
- SUBAQUATIC CLUB : 2 500 €
- U.P.T. – Université Populaire Transfrontalière : 10 000 €
- GUITARE AU CŒUR DES CULTURES : 6.000 €
- Secours populaire Français : 6.100 €
- U.S.F. Athlétisme (Meeting International) : 10.000 €
- Association VIVEZ SPORT : 3.000 € pour le raid Riv'action
- Association PROXIMITE : 7.500 €
- Croix rouge Française : pour les 3 haltes-garderies de Forbach : 6.900 €
- Association escale pour Halte-garderie de Behren-Lès-Forbach : 2.300 €
- Ville de Petite-Rosselle (pour halte-garderie) : 2.300 €

- Ville de Stiring-Wendel (pour Halte-garderie) : 2.300 €
- SPA – Société Protectrice des Animaux : 43.736,09 €
- ADIL 57 – Association Départementale d'Information sur le Logement (conseiller info énergie) : 9.787,50 €
- AESGMF- Association des Etudiants en Sciences et Génie des Matériaux Forbach (Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est) : 1.500 €
- AESGMF (déplacement à Creutzwald) : 500 €
- Association des étudiants IUT (département Génie Mécanique et Productique, Université de Metz) : 1.500 €
- CIDFF – Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles : 8.500 €
- FAN (Forbach Agglomération natation) : 15.200 €
- INECC (Institut Européen de Chant Chorale), pour opération dans les écoles : 3.500 € (musiques africaines)
- AGEME – Agence pour l'Expansion de la Moselle Est : 109 869 €
- ALEXIS - Atelier Lorrain pour l'Expérimentation et l'Innovation Sociale : 14 000 €
- CAP ENTREPRENDRE : 16 000 €
- MOSELLE EST INITIATIVE : 5 300 €

b) Subvention d'investissement 2011

La société Tri d'Union, entreprise d'insertion fondée par Emmaüs et spécialisée dans le traitement du textile, sollicite une subvention de 50 000 € ; cette subvention permettra l'acquisition de matériel roulant pour le transport et la récupération des produits textiles.

La tonne ainsi récupérée viendrait en diminution du traitement global à payer par la Communauté d'Agglomération (Gisement estimée à 2 500 tonnes sur le territoire du SYDEME).

Le SYDEME et la Communauté d'Agglomération participeront chacun à hauteur de 25 000 € au financement.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions précitées ; de voter la dépense sur les crédits ouverts au BP 2011, chap 65 et 204.

7. Remboursement de prêts par anticipation

Les soldes constatés à la clôture du Budget Assainissement pour 2010 permettent de rembourser par anticipation 2 prêts contractés auprès du Crédit Mutuel dans les conditions ci-après ;

référence	capital emprunté	restant du au 1er mai 2011	Intérêts à échoir	Indemnité de remboursement anticipé	Gain
10278-00160-00033878001	450 000.00 €	266 048.55 €	47 073.79 €	9 882.86 €	37 190.93 €
10278-00160-00048312354	457 347.05 €	80 100.62 €	6 422.21 €	5 381.11 €	1 041.10 €
	907 347.05 €	346 149.17 €	53 496.00 €	15 263.97 €	38 232.03 €

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale et du Budget, décide à l'unanimité le remboursement anticipé des prêts dans les conditions susmentionnées (sachant que l'indemnité définitive de remboursement anticipée sera arrêtée au jour de l'opération) ; de voter la dépense sur les crédits ouverts au BP 2011, chap 16 et 66 (Budget Assainissement).

8. Optimisation des charges sociales : proposition de la société CTR.

La société CTR., basée en région Parisienne, propose de réaliser, pour notre compte, une mission d'audit de nos charges sociales, dépenses en taxes foncières, dans l'optique de faire réaliser des économies.

Ces économies pourront être recherchées, soit dans la contestation des taux appliqués par l'URSSAF, (c'est le cas pour la cotisation « accident du travail, qui est déterminée par le risque évalué par elle), soit dans les bases soumises à taxes sur les salaires...

Ces économies devront être générées par des recommandations de la société CTR, recommandations qui pourront être, au choix de l'agglomération, refusées (quelque soit la raison), et seront ainsi dûment constatées.

La durée des contrats est de 24 mois, avec une rémunération à hauteur de 35% des économies réalisées exclusivement.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer les conventions d'optimisation dans les domaines précédemment cités ; de voter la dépense sur les crédits à ouvrir au BP 2011 et suivant, chap 011.

9. Indemnité de conseil du Trésorier

VU les arrêtés ministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, relatifs aux conditions d'octroi de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés de fonctions de receveurs,

VU l'accord de M. Jean-Paul CAYREL, Receveur Percepteur de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France,

VU le barème applicable,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de solliciter M. Jean-Paul CAYREL pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, d'allouer une indemnité de conseil au taux maximum, de voter la dépense à imputer sur les crédits ouverts au Budget 2011 et suivants, chapitre 011.

10. Marchés passés en délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés en procédure adaptée (pour la période du 01/02/2011 au 31/03/2011) qu'il a signés en vertu de la délégation donnée par le Conseil.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité prend acte de cette information, dont la liste est annexée à la présente.

Liste des Marchés passés en délégation (annexe à la délibération du 27/04/2011)

BUDGET	LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
ASSAINISSEMENT	Gestion des ouvrages du Simbach 2011	VEOLIA EAU	23 700.00 €
	Entretien et surveillance réseau du Simbach 2011	VEOLIA EAU	30 000.00 €
EAU POTABLE	Forbach rue des Genêts : reprise branchements eau	VEOLIA EAU	13 082.00 €
	renouvellement branchements	VEOLIA EAU	158 020.00 €
BUDGET PRINCIPAL	Hôtel de Communauté		
	regeneration espaces verts	JARDINS DE L'EST	4 966.00 €
	Zones d'activités		
	ZI Technopole Forbach-Sud : travaux de bardage	EISENBARTH	4 398.15 €
	Piscine		
	Remise aux normes système d'injection de chlore	PISCINE ELECTRON. SERVIC.	13 949.63 €
	Révision générale groupes et moteurs	TECHNI POMPE SERVICE	7 973.60 €
	Installation sondes organiques	PISCINE ELECTRON. SERVIC.	8 934.09 €
	Divers		
	Forbach, rue Victor Grignard : raccordement haut débit	INEO RESEAUX EST	10 663.50 €
AMO étude comparative réseau	E-RESO	54 500.00 €	

IX. COOPERATION TRANSFRONTALIERE

1. Projet Route du Feu : modification de la demande INTERREG IV A

Par délibération en date du 23 septembre 2010, la Communauté d'Agglomération de Forbach validait le principe de sa participation à la mise en œuvre du projet Route du Feu SaarMoselle, pour lequel était déposée par l'association Zukunft SaarMoselle Avenir, une demande de subvention auprès du Programme Interreg IVA.

La contribution de la Communauté d'Agglomération, au même titre que ses partenaires - Ville de Forbach et Regionalverband de Saarbrücken - se présentait sous la forme d'une mise à disposition partielle du personnel référent en matière de coopération transfrontalière (valorisation de personnel).

Cependant, les partenaires du programme INTERREG IV A rejetant l'idée d'une simple valorisation de personnel demandent à l'Eurodistrict SaarMoselle, nouveau porteur de projet, de modifier les modalités de participation de chacun des partenaires par l'engagement de frais réels ; il est ainsi proposé aux partenaires du projet, en vue de débloquer l'instruction du dossier et d'accélérer sa validation, d'engager parallèlement aux frais de personnel, des frais relatifs à des prestations de service.

Aussi, afin de réaliser une opération financièrement neutre pour les collectivités partenaires en conformité avec les exigences des partenaires du Programme INTERREG IV A, l'Eurodistrict SaarMoselle propose de modifier la demande de subvention selon les modalités de participation définies ci-dessous :

⇒ Dépenses (C.A. de Forbach) : 30 000,00 € dont :

- frais de personnel :

Descriptif	2010	2011	2012	TOTAL
1 personne pour le suivi du dossier Interreg et la coordination du projet côté français	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €

- prestations externes :

Descriptif	2010	2011	2012	TOTAL
Frais de consultant / Experts pour l'élaboration d'une étude stratégique "Route du feu SaarMoselle"	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €

⇒ Plan de financement :

- **UE- INTERREG IV A - FEDER** : 15 000,00 € (50%)
- **Communauté d'Agglomération de Forbach** : 15 000,00 € (50%)

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider les modifications apportées à la demande de subvention initiale, dans laquelle la participation de la Communauté d'Agglomération de Forbach s'élevait à 7 500,00 €.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité de valider les modifications apportées à la demande de subvention initiale selon les modalités définies ci-dessus.

Tous les rapports et pièces annexes peuvent être consultés au service des assemblées de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.